

L'ÉCOLE, INSTRUMENT DE LA DOMINATION LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE

Bakary SYLLA

Institut Pédagogique National de l'Enseignement
Technique et Professionnel (IPNEPT)
syllabakus1@gmail.com

Résumé : Cet article vise à mettre en évidence l'instrumentalisation de l'école dans la domination linguistique du français dans le contexte plurilingue et pluriculturel de la Côte d'Ivoire. Cette situation est le résultat de la politique du monolinguisme mise en œuvre depuis la colonisation jusqu'à nos jours. Ainsi, les autorités ivoiriennes ont œuvré pour la continuité de la politique linguistique coloniale, celle de privilégier le français au détriment des langues du terroir. Pour Aboa (2008 : 16) Ce choix politique consacre la domination légale de la langue française dans toutes les instances de la vie publique. Aussi, cette langue sert aujourd'hui de véhicule entre les populations d'origines diverses et tient une position charnière dans le système éducatif étant l'unique médium d'enseignement et d'acquisition des savoirs scolaires.

Mots-clés : instrumentalisation, domination, monolinguisme, médium, savoirs scolaires

THE SCHOOL, AN INSTRUMENT OF LINGUISTIC DOMINATION FRENCH IN CÔTE D'IVOIRE

Abstract: This article aims to highlight the instrumentalization of the school in the linguistic domination of French in the plurilingual and pluricultural context of Côte d'Ivoire. This situation is the result of the policy of monolingualism implemented from colonization to the present day. Thus, the Ivorian authorities worked for the continuity of the colonial linguistic policy, that of favoring French to the detriment of local languages. This political choice consecrates the legal domination of the French language in all instances of public life. Also, this language serves today as a vehicle between populations of diverse origins and holds an articulated position in the educational system being the only means of teaching and acquiring school knowledge.

Keywords : instrumentalization, domination, monolingualism, medium, school knowledge

Introduction

À l'instar des autres pays francophones, l'expansion du français en Côte d'Ivoire s'est faite par le biais de l'école de la colonisation jusqu'à nos jours. Depuis lors l'institution scolaire joue un rôle de choix dans la pérennisation des acquis linguistiques coloniaux. Ainsi, le contexte linguistique ivoirien présente une diversité de langues endogènes dont aucune d'elles ne joue le rôle de véhiculaire interethnique, c'est le français qui en assure. La Côte d'Ivoire en tant que pays plurilingue et pluriethnique, le choix de ses autorités a porté sur le français comme langue officielle et unique médium d'enseignement depuis son accession à l'indépendance en 1960. En raison du repli identitaire très accentué, dans ce pays, le français devient, de ce fait, l'unique langue qui transcende les divergences

interethniques. La place qu'occupe le français en milieu urbain, n'occulte pas celle des langues ivoiriennes en milieu rural. Toutefois, les données concernant le corpus du français et des langues ivoiriennes sont naturellement différentes en milieu urbain où le français joue aujourd'hui le rôle de langue véhiculaire, et en milieu rural où les langues ivoiriennes conservent une part bien plus considérable dans la production langagière (ABOA et al. 2017). La longue cohabitation du français avec les langues locales présente dans la sphère linguistique ivoirienne a favorisé l'émergence de plusieurs variétés endogènes du français. Par ailleurs, elle cohabite bien également avec d'autres langues étrangères. L'évolution de la langue française dans le contexte ivoirien traduit le rôle qu'elle joue dans le quotidien linguistique des populations ivoiriennes et surtout sur le plan scolaire. Elle sert de véhicule entre les populations d'origines diverses. Cette langue occupe bien évidemment une position stratégique aux côtés des langues locales. L'objectif de cette étude est de montrer le rôle de l'école dans la domination du français en Côte d'Ivoire. Cette situation est interpellatrice et suscite en nous diverses interrogations : En quoi l'école a-t-elle favorisé la domination linguistique du français en Côte d'Ivoire ? Comment cette domination linguistique du français s'est-elle opérée ? Quelles sont les conséquences liées à la domination linguistique du français sur les autres langues présentes et aussi chez des apprenants ? Les hypothèses qui découlent de ces questions sont les suivantes : l'école a favorisé la domination linguistique du français en Côte d'Ivoire ; la domination du français résulte du morcellement linguistique de la Côte d'Ivoire ; la domination linguistique du français a des conséquences sur les autres langues présentes et aussi sur les apprenants. Pour mieux cerner une telle problématique, il sera judicieux de comprendre comment s'est opérée la domination du français chez les apprenants et par la suite voir comment cette situation a été vécue en milieu scolaire.

1. Le cadre théorique et méthodologique de l'étude

L'étude s'est appuyée sur des études empiriques, la recherche documentaire. Cette démarche nous a permis de mieux cerner le concept de domination linguistique du français dans le système éducatif ivoirien. Ainsi, cette approche consiste à voir comment cette domination est vécue en milieu scolaire (notamment chez les élèves).

La domination linguistique, terme inventé aux XVI^e siècles par Etienne Dolet pour désigner une appropriation (d'une langue et d'une culture) par le changement (de langue et de culture) en dépassant les sentiments positifs qu'elle inspire. Là où la traduction et le bilinguisme paraissent permettre d'échapper à la puissance de la langue mondiale (quelle qu'elle soit latin, français, anglais désormais), ils ne facilitent pas autant qu'on croit la critique de la domination, dans ce marché spécifique sur lequel les langues sont en compétition pour le pouvoir (sur le marché). Nul ne conteste effectivement que les langues sont socialement hiérarchisées selon leur proximité au pouvoir et à la légitimité, ou –et l'auteure ajoute : « ce qui revient au même », selon les profils symboliques qu'elles procurent. Certaines langues font la loi sur le marché, elles exercent leur autorité sur les échanges, mais ne sont ni des biens collectifs, ni à la disposition de tous les interlocuteurs

RUBY (2016 : 2)

En effet, l'expansion de la langue se fait dans divers contextes à travers le monde. Par ailleurs, le malais est la seule langue nationale et officielle et c'est la langue d'enseignement dans les établissements scolaires de la fédération, à l'exception des écoles de « type national

» où les cours se font en mandarin ou en tamoul (Machart & Lim, 2013 :12). Il est cependant, dans ces écoles une matière obligatoire et il côtoie l'anglais enseigné depuis le primaire dans tous les établissements. De fait, l'anglais jouit du statut de « langue seconde » et est utilisé quotidiennement par 25% de la population urbaine (Kirkpatrick, 2007) cité Sep Neo Lim (2013 : 1). Aussi, pour DREYFUS et JUILLARD (2001), la langue que les Dakarois partagent n'est pas, en premier lieu, le français mais le wolof. Une situation semblable existe à Bamako, la capitale du Mali. Selon CANUT (1998), le français ne joue pas un rôle important pour les élèves à Bamako. Le « bambara convergeant de Bamako », la variété dominante sert de langue véhiculaire dans tout le pays. Cependant, dans le contexte ivoirien comme le souligne ABOA (2015 : 3), c'est le français qui sert de véhiculaire urbain, malgré l'existence d'une soixantaine de langues locales. Pour lui, en effet, le français à Abidjan se développe dans une dynamique de brassages linguistiques, culturels et identitaires. En traitant la question dans le même sens, LEZOU (2016 : 6), montre la prédominance du français dans le paysage linguistique de la ville d'Abidjan. Il est donc sine qua non de noter la place qu'occupe cette langue dans le paysage linguistique ivoirien en général et en particulier dans la ville d'Abidjan.

2. La politique linguistique pendant la colonisation

Pour YAGO (2014 : 166), la politique linguistique sous l'administration coloniale française se récapitule ou se résume à l'apprentissage impératif de la langue française aux dépens des langues ivoiriennes. L'école est alors l'instrument privilégié de cette politique. Le refus des langues locales est rappelé, en 1924 dans un arrêté du gouverneur général de l'AOF, en ces termes : les choix de la Côte d'Ivoire en matière de politique linguistique :

La langue française est la seule qui doive nous occuper et que nous ayons à propager. Cette diffusion du français est une nécessité. Nos lois et règlements sont diffusés en français. C'est en français que les jugements des tribunaux sont rendus. L'indigène n'est admis à présenter ses requêtes qu'en français. Notre politique d'association l'appelle de plus en plus à siéger dans nos conseils et assemblées à la condition qu'il sache parler français. Il faut donc qu'administrations et administrés se comprennent [...]. Il est de toute nécessité que le français, sans prétendre supplanter les idiomes, véhicule les idées communes qui fusionnent les races.

Arrêté de l'AOF, 1.4.1924

Pour eux, le canal par excellence pour asseoir leur autorité et faire passer leur vision en français est l'école. De fait, l'enseignement est donné exclusivement en langue française, et l'usage des langues ivoiriennes était interdit. Le refus des colons d'introduire une langue locale à l'école est motivé par le fait que, pour eux, le français est une langue de civilisation contrairement aux langues locales. Il n'était donc pas question, à cette époque-là, de faire usage d'une langue ivoirienne dans les instances officielles car, en le faisant cela revenait à reconnaître la même valeur que le français. Aussi, le rejet des langues ivoiriennes, tout comme les autres langues africaines, a été justifié par leur incapacité à traduire la modernité. Autrement dit, elles n'étaient pas suffisamment aptes à dire les mots de la technologie moderne. De plus, dans la conception du colonisateur le nombre élevé de langues locales empêchait d'en choisir une et leur mise en œuvre scolaire pourrait entraîner des coûts trop élevés. Les positions se rapportant à l'usage exclusif de la langue française en Afrique, en l'occurrence celles des Gouverneurs étaient fermes. Les mots d'ordres étaient les suivant :

« Seul le français est recommandé comme langue d'enseignement ; aucune école ne sera autorisée si l'enseignement n'y est donné en français. L'enseignement de toute autre langue est interdit » (Cf. AUVAGAGNEUR, 1920 : 127-152.) ; « ne peuvent être reconnues comme écoles privées que celles qui donnent exclusivement l'enseignement en langue française ». (Cf. Carde 1(921). L'école va donc promouvoir la langue française auprès des indigènes et consolider, par ricochet, les bases du système colonial. Mais, tout ceci procède d'un calcul politique. En effet, comme le fait remarquer ABOA (2008 : 9) en présentant la langue française comme la langue de la civilisation, la langue d'avenir, le colonisateur se cultive un mythe, amène les populations à lui faire allégeance et fait tourner les rapports de force à son avantage. C'est d'ailleurs ce que révèle Meister cité par (YAGO 2014 : 166°) lorsqu'il écrit : « derrière la phraséologie humaniste, c'est un calcul politique que la réalité oblige à faire »

L'administration coloniale a privilégié le français pour d'autres mobiles pour justifier l'imposition de cette langue. Pour eux, le français serait un élément essentiel d'unification nationale. Cet argument est lui-même hérité de l'idéologie linguistique de la France qui prévalait quelques siècles plus tôt (XVIII^e siècle) avec l'apogée en Europe de la langue française considérée comme une langue bien structurée, une langue supérieure aux autres langues, et dotée de précision et d'excellence pour propager la vérité. Cette imposition du français se fait par le canal de l'école, et l'objectif visé par l'administration coloniale était de former des auxiliaires et des cadres subalternes.

Yago (2014 : 165)

Le français est considéré dans ce pays comme le seul moyen d'accès à la modernité. C'est aussi le médium linguistique qui facilite l'ouverture vers l'extérieur. Le processus colonial français était investi d'une mission civilisatrice, car pour le colon l'indigène est considéré comme un peuple subalterne et dépourvu de toute civilisation. Ainsi, pour Blanchard et Bancel (1998), il s'agit de mener à la lumière les « peuples attardés ». Pour eux, cette mission se veut une mission salvatrice et civilisatrice. « C'est pourquoi, dès son installation et pour faire face au vide culturel qu'il croit trouver, le colonisateur va établir sa culture. Il s'en suit alors une péjoration des langues locales (Aboa, 2008) ». L'imposition de la langue française dans la colonie de Côte d'Ivoire avait pour but non seulement de briser les barrières linguistiques et favoriser un rapprochement entre colons et indigènes, mais également faciliter l'exploitation des ressources naturelles agricoles et humaines.

3. La politique linguistique après l'indépendance

Depuis son accession à l'indépendance le 07 août 1960, les autorités ivoiriennes ont œuvré pour la continuité de la politique linguistique coloniale, celle de privilégier le français au détriment des langues locales. Cela s'explique par l'officialisation du français comme établi dans la toute première constitution de la République de Côte d'Ivoire en son article (Kube, 2005) 1er : « la langue officielle est le français ». Ce choix politique consacre la domination légale de la langue française dans toutes les instances de la vie publique : Le français est la langue de toutes les institutions politiques, de la jurisprudence, du système scolaire à tous les niveaux, de la police, de l'armée et des médias. (KUBE, S. 2005 : 76). Curieusement, cette constitution ne fait aucune mention des langues nationales. Aussi, le choix d'une langue au détriment d'autres langues comme langue officielle a pour objectif souvent de créer non seulement une harmonie linguistique, aussi d'œuvrer à l'unité nationale dans le pays, d'éviter certaines considérations tribales et surtout le repliement identitaire.

Dans un pays à forte hétérogénéité linguistique et culturelle comme la Côte d'Ivoire, c'est la langue française qui a été choisie pour assumer ce rôle pour diverses raisons évoquées plus haut. Par ailleurs, le choix du français comme seule « langue officielle » devrait répondre à trois objectifs prioritaires : servir de vecteur à l'unité nationale (Lafage 2002 : 6 ; Turcotte 1981) ; ouvrir largement le pays au développement économique et technologique, et aux grands échanges internationaux ; être le médium de gestion du pays (Lafage 2002). Ainsi, derrière l'instauration du français comme langue des institutions de la République se situent des enjeux politiques et socioculturels. Selon Kube (2005), la politique linguistique des dirigeants ivoiriens est intimement liée l'idée de développement économique du pays après l'indépendance. Kube (2005) citée par ABOA (2008 : 33), en optant pour la langue française, on pensait atteindre rapidement le niveau de développement des pays du nord. Cette remarque se confirme auprès de Jules Néa Hié, ancien ministre de la culture pour qui « il ne faut pas oublier que la Côte d'Ivoire a choisi un développement ouvert sur le monde extérieur : la nécessité d'utiliser une langue internationale s'impose par de telles considérations ».

C'est le lieu d'insister sur le rôle prépondérant joué par le premier Président de la Côte d'Ivoire moderne, Félix Houphouët-Boigny, sur le destin du français en Côte d'Ivoire. Houphouët avait un rapport à la culture et à la langue française moins passionnel qu'un Senghor par exemple. En bon pragmatique, sa francophonie à lui était d'essence politique et utilitaire. Houphouët avait certes une excellente maîtrise de la langue française, mais ses discours ne faisaient pas l'objet de recherche littéraire et académique excessive. Félix Houphouët-Boigny ne s'est jamais prononcé sur le français et n'a jamais fait connaître publiquement ses raisons du choix de cette langue. C'est en rapprochant certains faits concernant l'indépendance de la Côte d'Ivoire ou l'attitude de Félix Houphouët-Boigny face à la langue française que nous pouvons percevoir en quoi consistait le choix du français par le premier Président ivoirien.

Kouadio (2008 : 10)

L'un des objectifs essentiels qui a présidé au choix de la langue française comme langue officielle en Côte d'Ivoire a été d'assurer l'unité nationale. En effet, étant donné le morcellement linguistique du pays, choisir serait donc synonyme d'exclusion. Ce qui aurait pour effet la fissure de l'unité nationale. Or, toute politique nationale doit avoir pour but de renforcer l'unité nationale ; c'est donc dans ce sens que la langue a été choisie, en tant que moindre mal, comme langue officielle. La politique culturelle ivoirienne sera renforcée et perpétuée par l'école qui fera de la langue française son seul outil pédagogique, la langue de l'administration, la langue de l'autorité et au commandement, et instrument de communication par excellence. Le choix de la langue française présenterait un avantage supplémentaire sur les langues africaines, celui de servir de langue de communication entre différents pays. C'est à l'école que revient la mission de diffusion et la transmission correcte de cette langue. C'est d'ailleurs, ce qu'évoque Keita, pour elle, c'est essentiellement par le truchement de l'école que le petit ivoirien parviendra à un apprentissage correct de la langue française. Aujourd'hui, la scolarisation des enfants se fait pratiquement à 100% dans le primaire, donc tous les enfants apprennent le français à ce niveau (Keita, 1983 : 1). Pour Aboa (2008 : 7), « la langue française a été préférée aux langues nationales parce qu'elle est jugée plus à même de traduire les arts et les sciences et d'ouvrir l'accès à la technologie et à la civilisation moderne ». Pour Aboa (2008 : 33) cette raison que cette langue est devenue, en Côte d'Ivoire, un facteur de promotion sociale. Elle est donc une importante clé sociale ;

confère des pouvoirs exorbitants et ceux qui en profitent n'ont, bien entendu, aucune envie de les perdre. Dans le même sens, Duponchel cité par ABOA (2008 : 33) souligne que

Aucune élite ivoirienne actuelle ne doit sa situation à la maîtrise de sa langue maternelle ni à sa connaissance des traditions ». Ainsi, apparaît l'ambiguïté des prises de position des intellectuels africains. Malgré les déclarations vengeresses, bien peu sont prêts à abandonner, pour eux et surtout pour leurs enfants, la solide rente que constitue la possession du français.

Duponchel (1974)

Aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, parler français est perçu, par les Ivoiriens, comme une marque d'évolution. Ceux qui ne s'expriment pas en français et qui parlent les langues africaines sont considérés comme des villageois, des personnes en marge de la modernité.

4. Conséquences de la domination linguistique du français en Côte d'Ivoire

La domination linguistique du français en Côte d'Ivoire a des effets à différents niveaux, il y a eu une hiérarchisation. En effet, le contact entre les langues sur un même espace permet de les hiérarchiser non seulement en fonction de leur statut mais aussi de leur prestige. Ainsi, la prédominance de cette langue au détriment des langues locales s'explique par la situation diglossique observable dans ce pays et la politique linguistique officielle du pays. Cette situation provient de la colonisation française dont la politique linguistique, très assimilationniste, à la différence de la colonisation anglaise par exemple, avait pour but d'imposer le français dans la vie publique, à l'exclusion de toute autre langue. C'est cette situation dont la classe dirigeante ivoirienne eut à assumer l'héritage, à l'indépendance a permis de créer un fausset entre le français et les langues ivoiriennes. C'est ce que démontre d'ailleurs Lafage (2003 : 12) en ces termes « la variété haute » remplissant toutes les fonctions afférentes au pouvoir et les langues nationales « minorées » assimilées à des « variétés basses » ; diglossie entre « français de l'élite » et les variétés locales du français employé par une large majorité des populations ivoiriennes. Le français demeure la seule « langue officielle », la langue exclusive des institutions de la République de Côte d'Ivoire. Le maintien et le développement de la langue française découlent d'une volonté politique et de l'extrême morcellement linguistique du pays (Ahouzi, 2014 :86). Le statut de langue officielle imparti à la langue française par la Constitution ivoirienne se réfère implicitement au Français standard. Pourtant, dans ce pays, la pratique du français témoigne de la diversité des variétés de français s'éloignant de la norme standard. Ces variétés de français n'étant pas reconnues officiellement, il se dégage une relation diglossique entre elles et le français standard. Le français standard est le seul médium linguistique de l'enseignement, à tous les niveaux du système éducatif. En paraphrasant Kouamé (2007 : 55), pour cet auteur le fait que cette variété de français s'utilise avec un accent ivoirien puisque le nombre d'Ivoiriens ayant fait leurs études supérieures en Côte d'Ivoire s'accroît. Ainsi, si la colonisation a favorisé son introduction, les autorités locales ont œuvré à son officialisation. La politique linguistique monolingue du système éducatif la privilégie, la perpétue comme l'unique médium d'enseignement et contribue largement à son expansion. Il ressort également dans une étude conduite par Kouadio (2007 : 16) que le français demeure la toute première langue dans la vie socio-économique du pays. Certes, dans le secteur informel et sur les marchés, il est concurrencé par des langues comme le dioula ou l'agni-baoulé. Mais, même là, le français est présent.

Par ailleurs, le capital linguistique des élèves et des enseignants est maintenu hors de l'école. Cela bien que le pays soit marqué par une forte hétérogénéité linguistique et qu'il y existe une norme endogène de français qui se décline en trois variétés qui cohabitent, s'influencent mutuellement et s'interpénètrent. Cet état de fait dépeint sur les pratiques et productions langagières en situation de classe pour les élèves et les enseignants qui diffèrent parfois de la norme supposée être enseignée. Aussi, tel que décrit par Kouamé, le panorama linguistique est très diversifié, car au-delà de la dimension plurilingue et pluriculturelle que révèle cet inventaire, on peut rendre compte du statut véritable de la langue française pour les élèves de Côte d'Ivoire.

4.1. Le nouchi : variété compensatoire de l'insécurité linguistique

Le nouchi est actuellement un véritable phénomène linguistique et social en Côte d'Ivoire. Si au départ, il a servi de code secret aux jeunes déscolarisés, aux enfants de la rue et aux petits délinquants des quartiers populaires d'Abidjan, aujourd'hui il est sorti de ce milieu originel pour devenir le véhiculaire d'une bonne partie de la jeunesse ivoirienne Aboa (2017). Le nouchi se répand à tous les niveaux de vie de la société ivoirienne en général et en particulier celui de l'école. « Sylla (2018 : 5), dans une enquête réalisée auprès de quelques élèves à Abidjan, mentionne que les apprenants insistent sur la prise en compte du nouchi dans leur cursus scolaire ». Un moyen d'amener aussi ce phénomène linguistique à une plus grande acceptation serait, pour les élèves, sa standardisation. Il suffirait donc, selon eux, d'écrire une grammaire et des manuels et l'évolution du nouchi serait réglée. Mais, le sentiment d'insécurité linguistique visé ici ne peut plus être défini uniquement, selon KOUADIO (1990), « comme une manifestation sous forme de dérangement, de gêne, de perplexité, de doute devant la difficulté de parler correctement la langue » mais aussi comme un parti pris délibéré de refuser de se plier aux exigences de la norme du français. Le nouchi serait dans cette perspective une solution à l'insécurité linguistique des apprenants. Ce phénomène linguistique est, par excellence, l'alternative au français, selon les élèves interrogés par Kube (2005). L'analyse des fonctions attribuées par les élèves à cette forme linguistique fait apparaître, d'une part, un tableau très complexe du paysage linguistique ivoirien dans lequel cohabitent le français, langue officielle, les langues ivoiriennes et le nouchi, et d'autre part, les raisons qui déterminent selon les élèves l'utilisation, l'apprentissage et la transmission de ce phénomène linguistique. Pour Aboa (2013 : 22), le nouchi remplit, pour les élèves, des fonctions communicatives et identitaires que ni le français qu'ils apprennent tous à l'école, ni les langues ivoiriennes de leur répertoire linguistique ne peuvent satisfaire et qui vont bien au-delà des fonctions attribuées à ce phénomène linguistique des jeunes. A force de s'acclimater à ce parler sans contrainte grammaticale et ils le voient plus facile et plus abordable au maniement. Pour ADOPO (2009), cette variété de français présente le visage d'un français acclimaté auquel les Ivoiriens ont su donner forme et contenu. Pour répondre à leurs besoins de communication dans une ville cosmopolite comme Abidjan, ces jeunes comme il est de coutume en Côte d'Ivoire, vont « tordre le cou » (J. N. Kouadio, 2006 : 177) à la langue française, « combiner » de mots et d'expressions des langues ivoiriennes et européennes et la « cuire » dans la chaleur des gares routières, des marchés, des bus scolaires et des amphithéâtres. C'est dans la même dynamique que Brou (2007 : 22) soutient que le « répertoire verbal » de tous les élèves Ivoiriens n'est pas constitué de français ; par conséquent, enseignés et enseignants ayant tous été formés dans le même « moule », ils sont facilement contaminés par les différentes variétés de français faisant partie de leur vécu quotidien. Aujourd'hui, cet argot

du ghetto s'est propagé dans le milieu scolaire, auprès des jeunes et dans toutes les sphères de la société ivoirienne. Boutin (2002), « suppose que toute la population ivoirienne, l'élite intellectuelle comprise, a au moins des connaissances passives du nouchi ». D'ailleurs, lors des campagnes présidentielles d'octobre 2010, certains candidats comme celui du PDCI, Henri Konan Bédié, pour s'attirer l'électorat des masses populaires n'a pas hésité d'emprunter quelques mots de ce parler dans l'un de ses discours de campagne¹. Il a choisi comme morceaux pour intervention historique: « Et vous les **bramôgô** (jeunes de Côte d'Ivoire), je vous salue » ; « Je suis **enjaillé** (content) ; « C'est simplement **kpata** ! (extraordinaire) ; « C'est simplement **choco** (charmantes, stylées, à la mode) » ; « Après quatre longues années de tergiversation et de **kouman** (parler pour ne rien dire) des fondateurs » ; « je sais trop bien que le **gbangban** (coup d'Etat) de décembre 1999 a appauvri les cadres du PDCI-RDA » ; « comme de vrais **bramôgô**, bandons nos muscles pour **têgê** (battre, malmener) ces fondateurs » ; « ils vont **fraya** (fuir, disparaître) » (Cf. Aboa (2011 : 6). Le nouchi est aussi utilisé dans le cinéma ivoirien, dans la presse écrite. L'usage du nouchi comme moyen de communication est la preuve de son dynamisme et de sa transversalité dans tous les domaines locaux et même à l'international par le truchement des articles scientifiques, des thèses et les artistes de renom comme Maggic Système et aussi par le Feu DJ Arafat. Ainsi, le phénomène linguistique des jeunes Ivoiriens est en passe de devenir une passerelle à l'insécurité linguistique et un porte-voix de la Côte d'Ivoire à l'International. Le nouchi est l'emblématique tant sur le plan linguistique que sur le plan social pour la nouvelle génération.

5. Impérieuse nécessité de l'introduction des langues à l'école

« L'introduction des langues locales dans le système scolaire a toujours été au cœur des débats depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, mais quelques projets ou expériences passés ne sont jamais arrivés à la généralisation Kube (2004 : 172) ». Ces projets ne sont parvenus à une véritable concrétisation. Toutefois, certaines populations jugent que leur introduction est d'une importance capitale car elles vont permettre de prime abord la valorisation des cultures africaines. Certaines personnes jugent que les langues doivent être valorisées, elles ne doivent pas être minorées ni même être ignorées. La valorisation des langues maternelles est donc impérieuse au regard des nouveaux défis de la mondialisation. Pour la grande majorité des réponses recueillies auprès des enquêtés de « Sylla (2019 : 146) soit 57.92% approuvent l'utilité de l'introduction des langues à l'école ». Cela se vérifie par les différents points de vue des enquêtés. En effet, selon l'analyse des résultats de l'enquête conduite par « Sylla (2019 : 146), il convient de souligner l'importance que procurent les langues au niveau du paysage linguistique ». Pour un enquêté, « l'usage des langues locales à l'école est une nécessité car cela va permettre être profitable pour les apprenants et aussi pour le pays ». L'usage des langues locales dans l'enseignement est d'une importance capitale dans le rayonnement intellectuel des apprenants sur le plan culturel et sur le plan linguistique car la diversité culturelle est une richesse. La pluralité linguistique est une richesse et permet même la promotion des valeurs linguistiques et culturelles. La langue peut donc se définir comme moyen de culture et d'enracinement des valeurs traditionnelles. Aussi, il faut dire que certains chercheurs de l'ILA ont toujours œuvré pour la promotion des langues nationales. Ils avaient, dès le début des recherches, faire des propositions pour l'introduction des langues ivoiriennes à l'école

¹ Éditions de presse, *Nouveau Réveil* du 31/8/2009.

primaire. Canu, premier directeur de l'institut, suggérait un compromis entre la domination absolue du français et proposition contraire (l'utilisation exclusive des langues endogènes) : proposer l'apprentissage des langues ivoiriennes à la place de la deuxième langue étrangère à partir de la classe de troisième (Canu 1971). Kokora proposait, suite à l'annonce du gouvernement 1977 d'introduire quatre langues ivoiriennes à l'école primaire, d'utiliser comme médium de l'enseignement pendant les deux premières années de l'école primaire la langue dominante du département. Il y a également le Programme d'Ecole Intégrée qui prévoyait également l'introduction des langues ivoiriennes pour un enseignement basé sur la réalité sociolinguistique, dont la phase expérimentale commença dans les années 1979/80. Il est donc impérieux d'intégrer les langues ivoiriennes. Cette situation est observable ailleurs en Afrique, il s'agit des pays comme le Burundi dont la langue locale est le kirundi ; le Lesotho avec le sésotho et le Rwanda avec le kinyarwanda, etc. Dans le second cas, le plus généralisé, c'est des pays qui ont plus d'une langue locale, à côté de la langue de la métropole. Celle-ci cohabite avec les langues autochtones, dans un espace linguistique souvent conflictuel et non harmonieusement aménagé quant aux usages. Aussi, le Congo belge (République Démocratique du Congo) connaît ce système. Déjà à l'époque coloniale, l'enseignement primaire recourait à quatre langues véhiculaires (le cilubà, le kikoongo ya leta, le kiswahili et le lingála) dans le degré élémentaire et moyen tandis que le français s'utilisait dans le degré terminal comme véhicule et matière de l'enseignement.

La politique d'éducation éthiopienne stipule que la langue maternelle devrait être utilisée comme support d'instruction pendant les huit premières années de scolarisation. Dans le système éthiopien décentralisé, certaines régions appliquent cette règle tandis que d'autres, comme la capitale Addis Abeba, introduisent une langue étrangère, à savoir l'anglais, en tant que support d'instruction dès la sixième année. Une comparaison des acquis pédagogiques en huitième année montre que les élèves ayant reçu une éducation en langue maternelle plus solide obtenaient de meilleurs résultats dans toutes les matières, y compris en anglais (Heugh et al. 2007). L'enseignement en langue maternelle est bénéfique à la performance des étudiants comme le soutient (Alidou 2000 :40). Les études internationales confirment que les étudiants acquièrent rapidement, c'est-à-dire en un ou deux ans, la capacité de mener des conversations simples dans une nouvelle langue. Cependant, même dans les environnements disposant de ressources suffisantes, il faut au moins six ans pour acquérir les compétences abstraites en langue scolaire qui caractérisent l'enseignement et l'apprentissage (Alidou et al., 2006 ; Cummins, 2000)

Conclusion

La question de la domination linguistique est une réalité en Côte d'Ivoire. La situation diglossique du pays a toujours été à l'avantage de la langue française au détriment de la soixantaine de langues présentes de la colonisation à nos jours. Lieu d'hétérogénéité linguistique et culturelle, l'école a inéluctablement participé à sa large diffusion, à sa suprématie et elle a toujours fait de l'ombre aux langues ivoiriennes. Fort de ce constat, des conséquences ont pu s'observer sur les langues ivoiriennes et même sur les apprenants. Le plurilinguisme ambiant qui prévaut dans le pays, a eu un impact sur la norme du français. Aussi, le processus d'appropriation d'une langue peut se faire différemment et surtout en fonction des contextes d'usage. C'est le cas pour la langue française en Côte d'Ivoire, où la longue cohabitation avec les langues locales a eu des conséquences. A cet effet, le contact entre la langue française et les autres a favorisé l'émergence de plusieurs variétés dont le nouchi.

Références bibliographiques

- Aboa, A. L. (2008). La Francophonie ivoirienne : Enjeux politiques et socioculturels. *Revue Open Edition journals*. Consulté en ligne le 26 décembre 2022 sur le site <https://journals.openedition.org/dhfiles/123> Page 163-178
- Aboa, A. L. & Sylla, B. (2018). Les langues ivoiriennes : quel avenir face à l'hégémonie du français ? *Revue du LTML*, 15 : 10-19
- Aboa, A. L. (2011). La Côte d'Ivoire et la langue française : les facteurs d'une appropriation. *Revue du LTML*, 3 :1-12
- Aboa, A. L. (2011). Le nouchi a-t-il un avenir ? *SudLangues*, 16 : 44-54
- Adama, O. & Christine, G. (2010). Pourquoi et comment l'Afrique doit investir dans les langues africaines et l'enseignement multilingue. Élaboré en collaboration avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) :1-74
- Adopo, F. (1996). Le projet-Nord aujourd'hui et demain, Dans *Langues et éducation en Afrique noire*. Institut de Linguistique de Neuchâtel-Suisse. Tranel : 103-115.
- Ahouzi, A. A. (2014). Le français parlé de Côte d'Ivoire, Paris, L'Harmattan
- Alidou, H. & al. (2009). Étude d'élaboration du document de stratégie nationale de généralisation de l'enseignement bilingue au Niger. Ministère de l'éducation nationale de la République du Niger.
- Blanchard, P. & Bancel Nicolas, A. (2014) De l'indigène à l'immigré, Découverte Gallimard, 345 :17
- Boutin, B. A. (2002). Description de la variation : Études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat, université de Grenoble 3
- Brou-Diallo, C. (2007). Influence des variétés de français présentes en Côte d'Ivoire sur la norme académique du français en vigueur chez les enseignants des lycées et collèges d'Abidjan, *ANALYSES*, 12 : 17-40
- KOUADIO N.J. (2007). Le français : langue coloniale ou langue ivoirienne ? Dans *Hérodote* /3 (n° 126), 69 - 85
- Kouadio, N. J. (2006). Le nouchi et les rapports dioula-français, *Le français en Afrique*, Paris: Didier – Érudition, 19 : 1-15
- Kouamé, J. M. (2007). Les langues ivoiriennes entrent en classe, *Intertextes*, Université libre de Moldavi, Chisinau, 98-105
- Kouassi, K. S. (2018). Réflexions sur le français enseigné dans les écoles de Côte d'Ivoire, *Revue de l'ILA Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (C.I.R.L.)* 71-82
- Kube, S. (2005). La francophonie vécue en Côte d'Ivoire, Paris, L'Harmattan.
- Sophie, A. (2008). Une approche bilinguiste du contact des langues, [En ligne], consultable sur URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00290110>
- Sylla, B. (2018). Urbanité, spatialité et dynamique du français à Abidjan, Thèse unique de doctorat à l'Université Félix Houphouët Boigny.
- Zakaria, Y (2014). Les choix de la Côte d'Ivoire en matière de politique linguistique. *Revue Africaine d'Anthropologie*, Nyansa-Pô, n° 17
- Wald, P. (1994). L'appropriation du français en Afrique noire : une dynamique discursive, *Langue française*, Le français en Afrique noire, faits d'appropriation, sous la direction de Carole de FERAL et Francis-Marie GANDON, Paris, 104